

Image not found or type unknown



Impasse privée et droit des riverains

Par **severe**, le **09/02/2015** à **17:44**

Bonjour,

L'arrière de mon immeuble situé en ville donne sur une impasse privée propriété des riverains ,fermée par un portail donc non visible ,une petite modification de façade comme par exemple changer une fenêtre ou de petit travaux de restauration ,entre t-il bien sûr dans le champ du code de l'urbanisme et surtout de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain,et paysager)

Merçi de votre aide